

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 15/2017
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER
Séance du 1^{er} juin 2017

Convention de groupement de commandes relative au marché de prestations intellectuelles informatiques avec le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise le directeur de l'AEFE à signer une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes permanent avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Nombre de votants : 27 Pour : 27 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2017

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES